

Arrêté n° 2026-149/PN du 31 mars 2026
portant délégation de signature à Mme Audrey Henry au sein de la direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2026-149/PN du 31 mars 2026 portant délégation de signature à Mme Audrey Henry au sein de la direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine

JONC du 15 avril 2026
Page 8968

Article 1^{er}

Durant la période du 23 février 2026 au 22 mai 2026, Mme Audrey Henry, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Nord tout document relatif à l'engagement, à la liquidation des dépenses et recettes de la direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine, dans la limite des crédits disponibles.

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.